

COMMUNE DE GRANDRIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JANVIER 2020 A 20 H 30
Convocation du 15 janvier 2020

Présents : Jean-Pierre GOUDARD, Colette FORY, Lionel GUIARD, Paul CRETIN, Jean-Luc CHUET, Fabienne MAYNARD, Célia TRUCHE, Karine MERVELAY.

Excusés : Laurent DESPLASSE, Caroline CORTAY (pouvoir à Karine MERVELAY), Aurélien DELHOMME.

Démissionnaires : Kristell PERRIN, Raphaël PINARDON, Jean-Pierre PUJKIS, Stéphanie APPERCEL-CONVERT.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance : Paul CRETIN

Compte rendu du 09 décembre 2019 : adopté à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020, soit :

- Taxe d'habitation : 7.20 %
- Taxe Foncière Bâti : 14.31 %
- Taxe Foncière non Bâti : 34.95 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Association Prisonniers de Guerre de Grandris	150.00 €
Club du Sapin Vert	250.00 €
Association Aide à Domicile Haute Azergues (A.D.H.A)	1 000.00 €
A.G.R.A.F.	450.00 €
Etoile Grandrisienne Jeunesse Laïque – Basket-Ball	1 000.00 €
Echo de la Montagne – Fanfare de Grandris	2 000.00 €
Prévention routière (Ecole publique)	170.00 €
Douceur de vivre	300.00 €
VHB (Vivre en Haut Beaujolais)	9 794.30 €
HVA Culture	3 295.70 €
Société de pêche (AAPPMA de Haute Azergues)	100.00 €
ADMR du Bois d'Oingt	100.00 €
C'est quoi ce baz'art	400.00 €
Grandris'Country	350.00 €

SOIT UNE SOMME DE 19 360.00 €

Délibération : adoptée à l'unanimité.

PROJET D'EPICERIE SOCIALE :

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet d'épicerie sociale présenté par Anne-Marie JEANDEMANGE, adjointe à Lamure. Ce serait une épicerie située à Lamure où des personnes, justifiant de faibles revenus, pourraient acheter des produits à des prix sociaux. Elle serait alimentée par la banque alimentaire et des commerces locaux. Pas de frais pour les communes : ancienne caserne de Lamure et l'épicerie serait gérée par les bénévoles. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'unanimité à ce projet.

SERVICE BipPop AVEC VHB (Plateforme locale de services entre particuliers, associations et collectivité) :

Ce nouveau service sera porté par Vivre en Haut Beaujolais ; il consistera à se rendre de petits services entre particuliers (faire les courses, se promener en compagnie, faire un scrabble, lecture à voix haute...) en téléphonant ou en se connectant sur la plateforme. En face, le bénévole se mettra en disponibilité quand il le voudra.

Il n'y aura pas de concurrence avec les services déjà existants ; ce sera un service supplémentaire d'aide à la personne, une plateforme d'entraide, de solidarité.

Ce service BipPop sera financé les deux premières années (animatrice et gestion de la plateforme) par un comité de financeurs composé du Département, de la CAF, de la MSA... Puis, cela représentera 25 centimes par habitant et par an.

BipPop est présent dans l'Oise, le Grand Nice, le Nord, la Somme, l'Aisne, l'Ain.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

. Travaux :

- Boulo-drome : les travaux se terminent par l'intervention de l'entreprise Lespinasse (plomberie-chauffage).
- Signalétique des hameaux : elle se termine et les plaques sont disponibles en mairie.
- Salle l'Etoile : les luminaires seront changés les 30 et 31 janvier.
- Personnel communal : à la demande de Jean-Elie Delhomme, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter son IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) en 2020 car elle était passée en 2017 du coefficient 3 (112.32 €) au coefficient 6 (234.96€).
- Chaudière Odysée : convention d'attribution d'une subvention de l'ADEME (COR) d'un montant de 5 740 €.
- Bacs OM route de Thizy : demande à la COR de remettre en place les bacs ainsi que les caches-conteneurs.

. Nouveaux arrivants :

- La réception aura lieu vendredi 24 janvier ou trente-deux invitations ont été envoyées.

. Portage des repas :

- Suite aux différents problèmes rencontrés, entre autres, lors des repas de Noël et du jour de l'an, un courrier sera adressé à la SOGERES.

URBANISME : DROIT DE PREEMPTION

- . Consorts JOLIVET – AB 22-23 – 434 route du Goutel
- . SCI LES MOD'ART (Stéphane CASSU) – AB 255-256 – 520 route de Thizy

La commune ne préempte pas

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 24 février 2020 à 20h30 avec vote du Compte administratif et du budget, tenue du bureau de vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion accès culture et lecture : 20 février à 9h à Cublize.
- Réunion du Syndicat du câble : 11 février à Lyon.
- Motocross : AG le 26 janvier à Lamure.
- Lecture est donnée des vœux de Mme Gateaud.
- Acte officiel de fusion au 1^{er} janvier 2020 de l'Hôpital Nord Ouest Tarare-Grandris.
- La télémédecine est opérationnelle avec téléconsultation avec un médecin à distance et sur place une infirmière libérale est opérationnelle à la Maison médicale de Lamure depuis le 7 janvier 2020 (tous les mardis après-midi)
- L'antenne Orange fonctionne en internet/Data depuis son branchement en octobre et le module voix dans quelques semaines.
- Problème récurrent de coupures d'électricité au Plat Marsan : les riverains demandent d'avoir le service et sollicite la commune d'intervenir.
- Elections municipales : la salle de l'Odysée sera mise à disposition gratuitement de toutes les listes de Grandris qui en feront la demande.
- Une 1^{ère} réunion à l'initiative de l'Echo de la Montagne concernant l'organisation du festival de musique des 3 et 4 juillet 2021 a eu lieu à l'Odysée pour faire appel aux bonnes volontés, aux idées de défilés, de soirée... la prochaine réunion aura lieu le 20 mars à la Canopée.
- L'AGRAF est contrainte de reporter ses représentations théâtrales de janvier à une date ultérieure.
- La gymnastique volontaire remercie la municipalité pour le prêt de la salle.
- Conscrits 2020 : les petits chars sont autorisés tractés par un quad ou un mini tracteur ainsi que les manèges sur présentation de leur contrôle technique en cours de validité et le paiement du droit de place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

